



Le Mesnil-Esnard

## Pré-inscriptions scolaires en mairie pour la rentrée 2023

Cette procédure concerne :

- ↪ Une 1ère inscription en maternelle
- ↪ Rentrée en CP
- ↪ Une inscription dans une nouvelle école

**Retrait du dossier de pré-inscription en Mairie au service enfance jeunesse éducation ou sur le site de la ville à partir du 27 février 2023 au 31 mars 2023**

**Clôture des pré-inscriptions : 31 mars 2023**

Dépôt du dossier en ligne [c.leroi@le-mesnil-esnard.fr](mailto:c.leroi@le-mesnil-esnard.fr) ou en mairie à la Direction de l'Enfance Pièces à fournir

↪ Fiche de renseignements

↪ Photocopie intégrale du livret de famille : pages relatives aux parents et à l'enfant.

↪ Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé.

↪ Photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois : quittance de loyer ou facture électricité, eau, gaz, téléphone.

↪ Certificat de radiation de l'école précédente.

↪ En cas de demande de dérogation : solliciter au préalable une demande de dérogation auprès de leur mairie de résidence et fournir l'accord de dérogation scolaire.

↪ En fonction de la situation familiale parents divorcés ou séparés : fournir le courrier du 2<sup>ème</sup> parent autorisant l'inscription de l'enfant et fournir obligatoirement la photocopie de sa carte d'identité (copie d'extrait de jugement si nécessaire).

**Nous attirons votre attention sur le fait qu'une ouverture de classe en toute petite section, (moins de 3 ans, enfant né en 2021) n'est pas systématique.**

**Renseignements : 02 32 86 81 76**

**[c.leroi@le-mesnil-esnard.fr](mailto:c.leroi@le-mesnil-esnard.fr)**

**APRÈS RÉCEPTION D'UN MAIL DE CONFIRMATION DE LA PRÉ-INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT, PRENDRE RDV AVEC L'ÉCOLE POUR PROCÉDER A L'INSCRIPTION DÉFINITIVE.**